



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 132-21 C

**Objet : RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les aménagements de sécurité le long de la RD1006 dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Danielle Romagnoli
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerink à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 132-21 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les aménagements de sécurité le long de la RD1006 dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire. La participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La route départementale RD1006 au sud du bourg de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré est assimilée à une voirie classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

La commune a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser le long de la route départementale.

Les travaux concernent la sécurisation des cheminements piétons le long de la RD1006, où le trafic est très dense et les vitesses élevées, empêchant les piétons de se déplacer en sécurité.

Il est ainsi prévu de créer un cheminement piéton séparé de la voirie côté est puis côté ouest de la RD1006 avec une traversée piétonne gérée par feu au niveau du carrefour des Frasses – aire de retournement des bus.

Le coût estimatif total (études et travaux) de l'opération est de 146 125,26 € HT, soit 175 350,31 € TTC.

Le montant des travaux de voirie incluant les travaux préparatoires, les terrassements, les bordures, le muret de soutènement, la signalisation et l'adaptation des équipements de feux tricolores, s'élève à 133 475,26 € HT. Seules les parties relatives à la sécurisation seront soumises à subvention, les plus-values qualitatives (pépète colorée, résine) resteront à la charge de la commune.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toute autre subvention déduite.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet, tenant compte du plafonnement de la subvention du Département au montant indiqué dans son annexe financière :

	<b>TOTAL OPERATION (marché EIFFAGE + MOE EPODE)</b>	<b>SUBV CD73 estimée (plafonnée à 45 354 € suivant annexe Fi)</b>	<b>SUBV GD CHAMBERY</b>	<b>PART SAINT-JEOIRE après subv</b>
TF 1	79 089,00	24 517,59	24 034,08	30 537,33
TF 2	51 411,26	15 937,49	16 220,61	19 253,16
T OP 3	2 975,00	922,25	546,82	1 505,93
MOE	12 650,00	3 921,50	4 364,25	4 364,25
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>146 125,26</b>	<b>45 298,83</b>	<b>45 165,76</b>	<b>55 660,67</b>

La subvention prévisionnelle de Grand Chambéry est estimée à 45 165,76 € HT. La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

**Vu** la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les aménagements de sécurité le long de la route départementale RD1006, selon les modalités définies ci-dessus.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 132-21 C

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré pour les aménagements de sécurité le long de la RD1006 dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : Plan de situation Equité St Jeoire Prieuré

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25966H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25966H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au